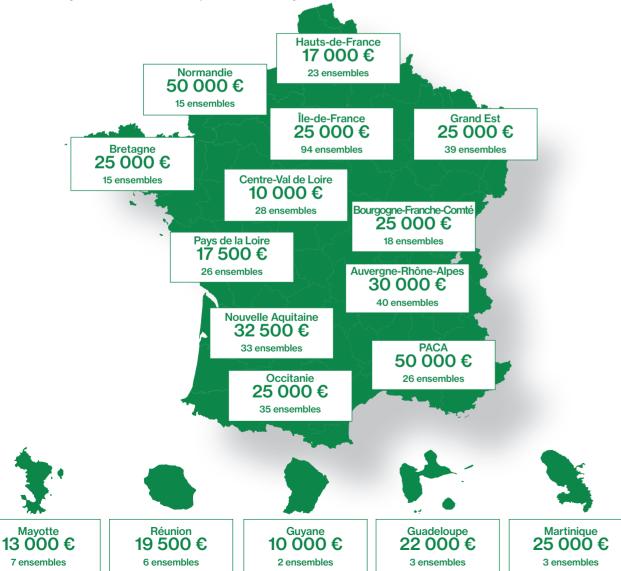
12

LES SUBVENTIONS AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES

par Tom Sidicaro

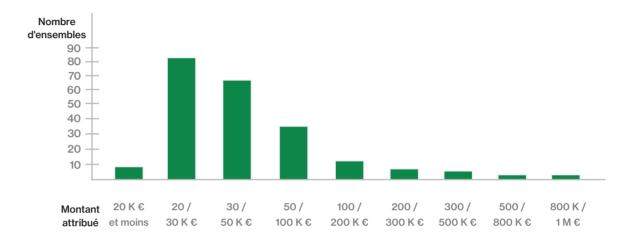
Le ministère de la Culture a rendu publiques les données des aides attribuées aux ensembles musicaux en 2022 via les Drac*. 413 structures sont concernées, dont 210 en musiques de patrimoine et de création. Le montant total atteint près de 19 millions d'euros, contre 22 millions pour les orchestres et 29 millions pour les opéras.

Montant médian perçu par ensemble dans la région indiquée, ainsi que le nombre d'ensembles concernés par ces aides en 2022, toutes esthétiques musicales confondues.



PREMIERS DE CORDÉE

L'État fait le choix d'attribuer à 7 ensembles 27 % du montant total distribué aux 210 ensembles des musiques de patrimoine et de création. Ces sept ensembles qui obtiennent plus de 350 000€ par an sont : Les Arts Florissants, La Chapelle royale / Orchestre des Champs-Elysées, Accentus, Les Musiciens du Louvre, Musicatreize, Le Concert d'Astrée, et Les Talens lyriques. La plupart d'entre eux étaient soutenus à l'origine par la Direction générale de la création artistique (DGCA).



AUX ÂMES BIEN NÉES...

Le montant attribué aux ensembles de musique de patrimoine et de création est fortement lié à leur ancienneté. Les ensembles créés il y a plus de 25 ans touchent en moyenne une aide quatre fois supérieure aux ensembles existant depuis moins de 14 ans et captent ainsi 59 % du montant total dans ces esthétiques.



- de 14 ans 30 000 € en moyenne par ensemble



14 ans / 25 ans **56 000 €** en moyenne par ensemble



13

+ de 25 ans 123 000 € en moyenne par ensemble

Sources: Les aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV), ministère de la Culture,

* Mission culture, programme 131, aides aux équipes artistiques, action 1.